

Assemblée Générale Extraordinaire

Le 29 août 2024 à 13h00

Présences :

Membres du conseil d'administration : Murielle Dubois présidente, Danielle Bélair vice-présidente, André Saint-Laurent trésorier, Louise Sauvageau et Josée C. Alessi administratrices et Michelle Gauthier secrétaire.

Membre du conseil d'administration absent : Raymond Gagné administrateur.

Autres membres : Chantal Allard, Sylvie Aubertin, Dolores Beaulieu, Marie-Laure Bélanger, Jean-Claude Bergeron, Michele Bernier Estelle Bouchard, Florence Brossard, John Daniel Brown, Suzanne Carmichael, Maurice Collette, Gaston Dazé, Jocelyn Dubuc, Diane Doiron, Richard Gamache, Denis Gauthier, Denis Giguère, Diane Gingras, Hélène Houle Gilles Lacombe, Lise Ladouceur, Lise Larivière, Carmen Larouche, Aline Leclerc, Michel Legault, Jean-Marc Legault, Marie Lemieux, Joane Lemire, Raymond L'heureux, Isabelle Loranger, Carole Lévesque, Christiane Martel, Rita Martin, Sylvie Morin, Cécile Neault, Gilles Paquin, Lorraine Pellerin, Bernadette Poulin, Françoise Provencher, Lise Robitaille, Monique Rompré, Sylvain Roy, Claire Sicotte, Daniel Tessier, René Viens.

Visiteurs ou non-membres 2024 : Éline Latreille, Charles-Étienne Filion

Marie-Pier Boutin, **directrice générale de La Maison Le Réveil**

- 1. Ouverture de l'assemblée** à 13h03 par Marie-Pier Boutin.
- 2. Vérification du quorum** : les membres présents constituent le quorum selon nos règlements généraux.
- 3. Nomination d'un ou d'une présidente et d'un ou d'une secrétaire de l'assemblée.**

Il est proposé par Murielle Dubois appuyée par Jean-Claude Bergeron de nommer Charles-Étienne Filion président d'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Murielle Dubois appuyée par Chantal Allard de nommer Michelle Gauthier secrétaire d'assemblée. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Par la suite Charles-Étienne Filion salue l'assemblée. Il nous renseigne sur une des règles concernant une assemblée générale annuelle extraordinaire à savoir :

Le sujet de l'assemblée générale extraordinaire ne peut être modifié. Il doit être accepté tel que proposé. Il a été transmis ainsi que les documents au moins 21 jours avant la rencontre.

Il est proposé par Carole Lévesque appuyée par Dolores Beaulieu d'accepter l'ordre du jour tel que proposé. Accepté à l'unanimité.

À noter que tous les documents font l'objet d'une présentation visuelle.

5. 5.Modifications aux règlements généraux

Marie-Pier Boutin prend la parole pour dire que les changements aux règlements généraux 2021 ont été demandés par la ville à tous les organismes sur son territoire.

Voici les points que la ville demande d'ajouter et qui ont été lus à cette assemblée :

23.Les administrateurs de l'organisme doivent éviter de se placer dans une situation de conflits où leurs intérêts personnels risquent de s'opposer à ceux de l'organisme. Plus particulièrement, ils doivent :

23.1 Faire passer les intérêts de l'organisme avant les leurs ou avant ceux de toute autre personne, ne pas confondre les biens de l'organisme avec les leurs ni utiliser ou permettre que soient utilisés ces biens à leurs fins personnelles;

23.2 Ne pas utiliser ou divulguer, sans autorisation, une information acquise dans le cadre de leurs fonctions, pour favoriser leurs intérêts personnels ou ceux de toute autre personne;

23.3 Divulguer sans délai à l'organisme tout conflit d'intérêt dans lequel ils pourraient se trouver et s'abstenir de participer aux délibérations sur la décision faisant l'objet du conflit d'intérêt;

23.4 Agir de bonne foi, avec prudence et diligence, avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de l'organisme.

Aussi ajouter à la fin de l'article 43 « sur le territoire de la ville de Longueuil ». Ainsi, l'article se lit :

La corporation ne peut être dissoute qu'en assemblée générale spéciale convoquée à cet effet. La dissolution doit être adoptée au 2/3 des voix. Tous les biens acquis de la corporation seront remis à un organisme ayant les mêmes objectifs **sur le territoire de la ville de Longueuil.**

Murielle Dubois est nommée scrutatrice pour le vote à mains levées.

100% de l'assemblée a levé la main pour approuver les ajouts aux règlements généraux.

Adopté à l'unanimité.

6. Levée de l'assemblée

Sylvie Aubertin appuyée par Maurice Collette demande la levée de l'assemblée à 13 h12.

Accepté à l'unanimité.

Michelle Gauthier, secrétaire de cette assemblée générale extraordinaire.

